X. Y. ZEP

BULLETIN DU CENTRE ALAIN SAVARY

décembre 2001 (4 numéros par an)

nos 13/14

SOMMAIRE

Éditorial

Zoom

Genre d'écrits et projet pluridisciplinaire

Ressources

Des ressources sur la « toile »

Brèves

Dernières publications Actes de colloques

Boussole

Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents

Dossiers

De l'usage des outils d'évaluation en ZEP Nous avons choisi de consacrer le dossier de ce numéro double d'X. Y. ZEP à la question de l'évaluation. Celle-ci est en effet à la fois l'une de celles dont l'importance ne cesse d'être réaffirmée pour disposer d'éléments de bilan plus variés et plus pertinents de la politique ZEP, et donc pour un meilleur pilotage et une meilleure régulation de celle-ci aux différents échelons de sa mise en œuvre (national, académique, départemental ou local), et l'une de celles à l'égard de laquelle le sentiment d'être démuni et d'avoir besoin d'aide est le plus souvent exprimé par les responsables et les équipes.

C'est sans doute aussi l'une de celles qui a le plus donné lieu à la production d'éléments nouveaux depuis les Assises nationales de 1998 à Rouen, et ce concernant chacune des deux fonctions, externe et interne, que Claude Thélot assignait en 1993 à la « culture de l'évaluation » qu'il souhaitait voir se développer dans notre système éducatif¹: fonction externe permettant de rendre compte aux décideurs que sont les responsables des politiques publiques mais aussi les professionnels et les citoyens, de l'efficacité et de l'équité du système éducatif et des différentes unités qui le constituent (académie, école, établissement), mais aussi de l'efficacité et de l'équité de telle ou telle politique particulière – telle que la politique ZEP – et de sa mise en œuvre; fonction interne visant à « fournir aux différents acteurs du système l'habitude et les moyens de réfléchir à leurs actions et, par là, de les infléchir en vue d'améliorer la réussite de l'École »².

Chacun sait que le bilan de la politique ZEP est d'autant plus difficile à faire que celle-ci a été, depuis vingt ans, à géométrie variable, tant pour ce qui est du soutien et de l'attention dont elle a été l'objet de la part du ministère, que pour ce qui est des modifications de la carte de l'éducation prioritaire (qui, de 8,5 % des élèves et de 10,5 % des collégiens de l'enseignement public en 1982-1983, concerne aujourd'hui environ 20 % de ces élèves et collégiens). Les « labels » ZEP ou REP recouvrent donc des situations scolaires et sociales de plus en plus hétérogènes (un seul exemple: 10 % des collèges ZEP accueillent un peu moins de 45 % d'élèves issus de catégories sociales défavorisées alors que, à l'autre pôle, 10 % en accueillent plus de 80 %), ce qui relativise la portée et la signification des comparaisons ZEP-REP / hors ZEP-REP.

Les enquêtes menées en 1989 et 1995 par la DPD, concernant particulièrement le suivi des élèves entrés au collège, apportent néanmoins des données nouvelles particulièrement intéressantes, quoique malaisées à interpréter³. Ces données montrent que, si les 13 % d'élèves entrés en 6° en 1995 ayant fréquenté un collège de ZEP ont plus fréquemment redoublé et sont moins nombreux à avoir été orientés au terme de leur scolarité au collège en second cycle général ou technologique que leurs camarades jamais scolarisés en ZEP, ces écarts, qui ne surprendront personne, sont liés aux différences d'origine sociale et de réussite à l'école élémentaire. En revanche, à situations de départ comparables à l'entrée en 6° (même origine sociale et résultats équivalents aux évaluations nationales), les élèves scolarisés en ZEP atteignent plus fréquemment la 2^{de} générale ou technologique que leurs homologues n'ayant jamais été scolarisés en ZEP, avantage qui ne concerne

(*suite p. 13*)

